



— 2020 —

CHIFFRES CLÉS

Lozère

*L'Anah, une réponse territoriale
aux enjeux de l'habitat privé*

Quelques faits marquants

dans un contexte de crise sanitaire

- **Mise en œuvre de l'OPAH DC «Cœur de Lozère» 2020-2022**
- **Signature de l'avenant n°2 de l'OPAH RU «Cœur de Lozère» 2020-2024 (suite signature avenant convention cœur de ville valant ORT en juillet 2019)**
- **Lancement (octobre 2020) de l'OPAH «Terres d'Apcher Margeride Aubrac» 2020-2024**
- **Signature de deux avenants au PIG de lutte contre la précarité énergétique.**
- **Poursuite de la démarche RHI sur la commune de Florac : îlot Puel**
- **Concrétisation au 01/01/2020 de MaPrimeRénov, nouvelle aide de l'État pour la rénovation énergétique, distribuée par l'Anah**

Quelques faits marquants

➤ **Poursuite du déploiement du processus de simplification et de dématérialisation qui permet de réduire le délai d'instruction des demandes d'aides.**

Indicateurs d'activité et de qualité pour les dossiers
des propriétaires occupants

2020	Nombre total de dossiers dématérialisés	Taux de dématérialisation	Délai d'orientation et de montage	Délai Engagement	Délai Paiement
LOZERE	323	96,2 %	96	37	21
OCCITANIE	21 478	95,4 %	85	45	30

Quelques chiffres

2,2 M€ de subventions attribuées aux propriétaires
Généralant **4,6 M€ HT** de travaux subventionnés

221 dossiers agréés

230 logements réhabilités (subvention moyenne de 9 709 € par logement)

200 113 € de subventions d'ingénierie pour la définition,
la réalisation et le suivi des programmes

16 431 € de subventions au titre de l'humanisation

Logements

16 logements «propriétaires bailleurs»

10 «Habitat Indigne/Très dégradé»

6 «Energie»

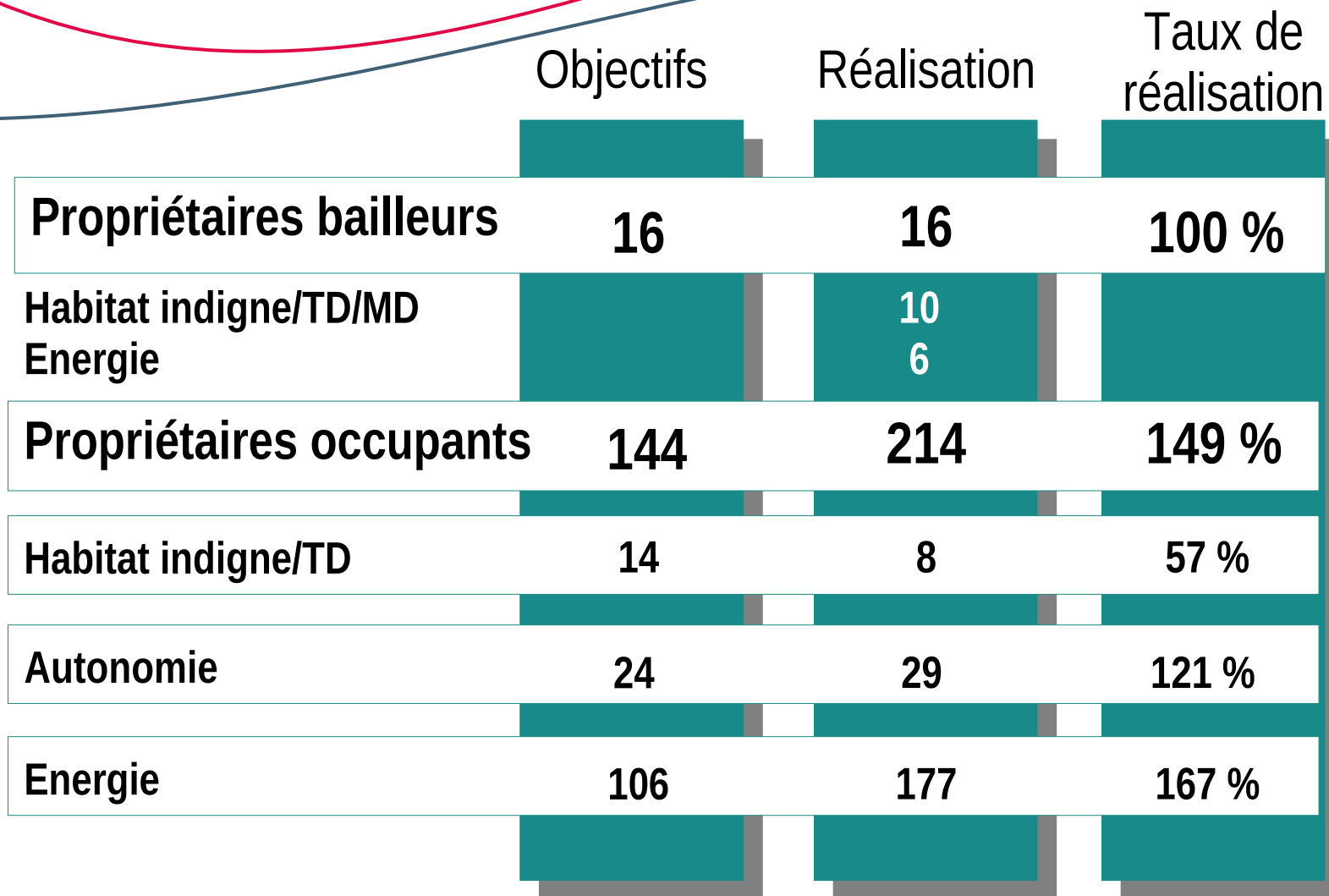
214 logements «propriétaires occupants»

8 «Habitat Indigne/Très dégradé»

29 «Autonomie»

177 «Energie» dont 7 «Energie HMA»

Logements



La répartition des logements par secteur d'intervention

Secteur	Propriétaires bailleurs		Propriétaires occupants		Dont dossiers avec primes HM
	objectifs	réalisés	Objectifs	Réalisés	
PIG Lutte précarité énergétique			150	142	142
OPAH DC Cœur Lozère	7	3	24	24	22
OPAH RU Cœur Lozère	10	6	9	1	6
OPAH RCBDT Gévaudan	10	0	27	15	12
OPAH TAMA *	15	0	43	5	4
Diffus		7		27	8
TOTAL		16		214	194

* démarrage du programme septembre 2020

La répartition des logements par programme Propriétaires bailleurs

	TAMA * OPAH DC		Gévaudan OPAH RCBDT		Cœur de Lozère OPAH DC		Cœur de Lozère OPAH RU		Total des programmes	
	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés
SSH/Décence	1	0							1	0
T.Dégradé/Insalubre	6	0	4	0	2	2	6	6	18	8
Dégradé	3	0	2	0					5	0
Energie	3	0	3	0	4	1	3	0	13	1
Autonomie			1	0					1	0
Transf. usage	2	0			1	0	1	0	4	0
	10	0	10	0	7	3	11	6	31	9

* démarrage du programme septembre 2020

La répartition des logements par programme Propriétaires occupants

	TAMA * OPAH DC		Gévaudan OPAH RCBDT		Cœur de Lozère OPAH DC		Cœur de Lozère OPAH RU		PIG Habiter mieux		Total des programmes	
	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés	Objectifs	Réalisés
T.Dégradé/ Insalubre	3	0	4	0	1	1	2	0	10	7	20	8
Energie	30	4	15	12	18	18	5	0	135	132	203	166
Autonomie	10	1	8	3	5	5	2	1	5	5	30	15
	43	5	27	15	24	24	9	1	150	144	253	189

* démarrage du programme septembre 2020

Logements

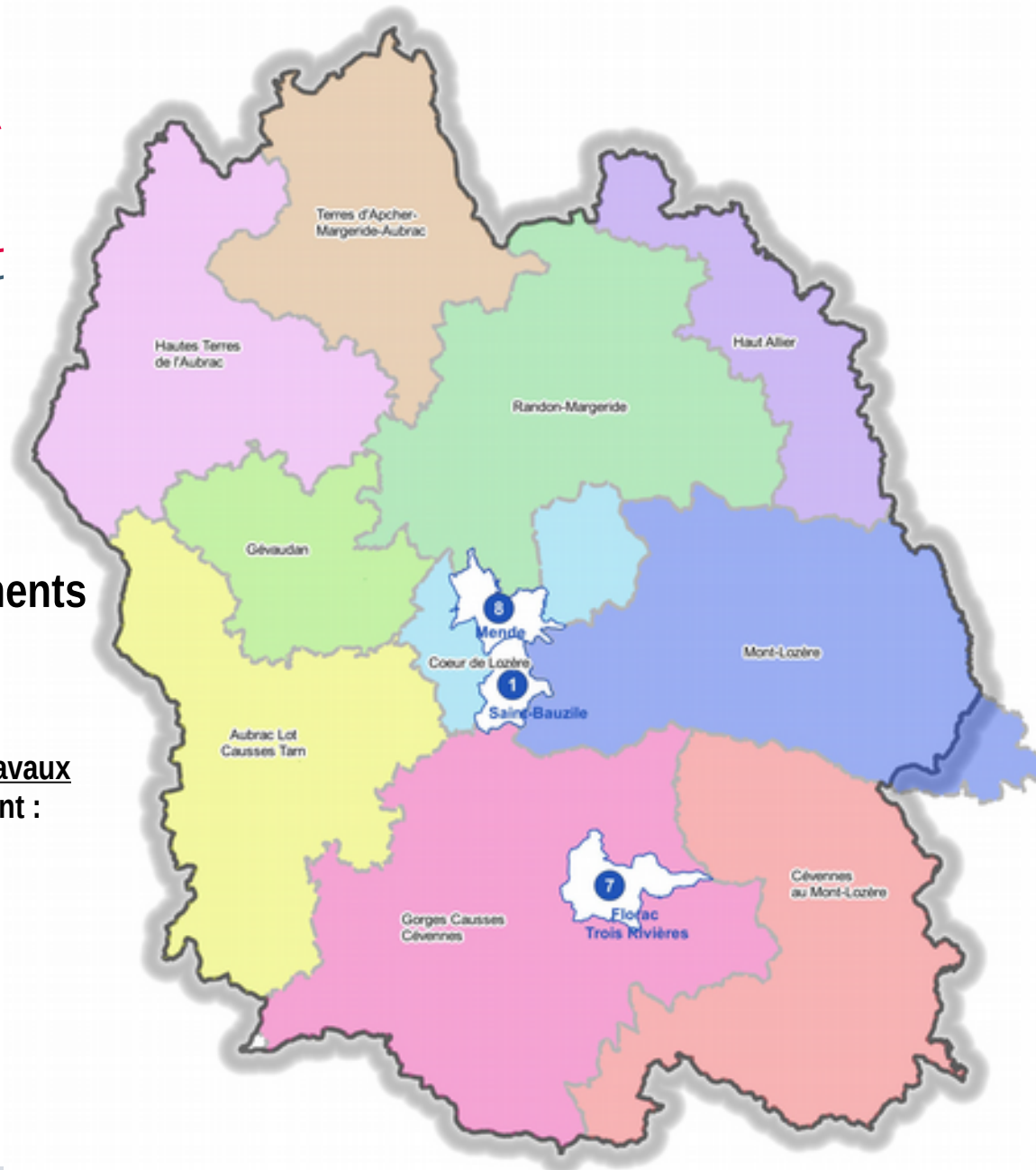
Localisation des logements à loyers maîtrisés



Conventionnement avec travaux
16 logements «sociaux» dont :

9 logements en OPAH

7 logements en secteur diffus

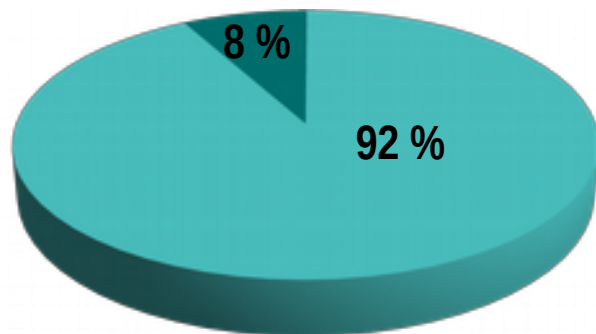


Subventions

Répartition des subventions par secteur d'intervention en %

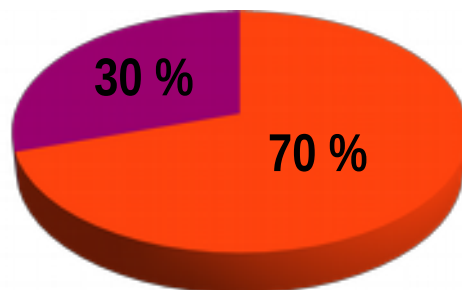


2 233 006 €
de subventions



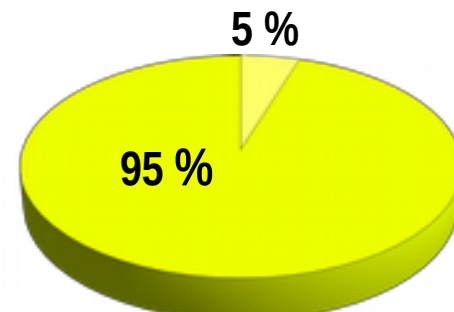
Total
PO + PB

240 562 €
de subventions



Propriétaires
Bailleurs

1 992 444 €
de subventions



Propriétaires
Occupants

Subventions

-  PB + PO
-  Propriétaires bailleurs
-  Propriétaires occupants

Insalubrité/T.dégradé/M.dégradé

413 625 €

de subventions

203 063 €

de subventions

210 562 €

de subventions

Autonomie

106 963 €

de subventions

0 €

de subventions

106 963 €

de subventions

Energie

1 712 418 €

de subventions

(soit 77 % du total)

37 499 €

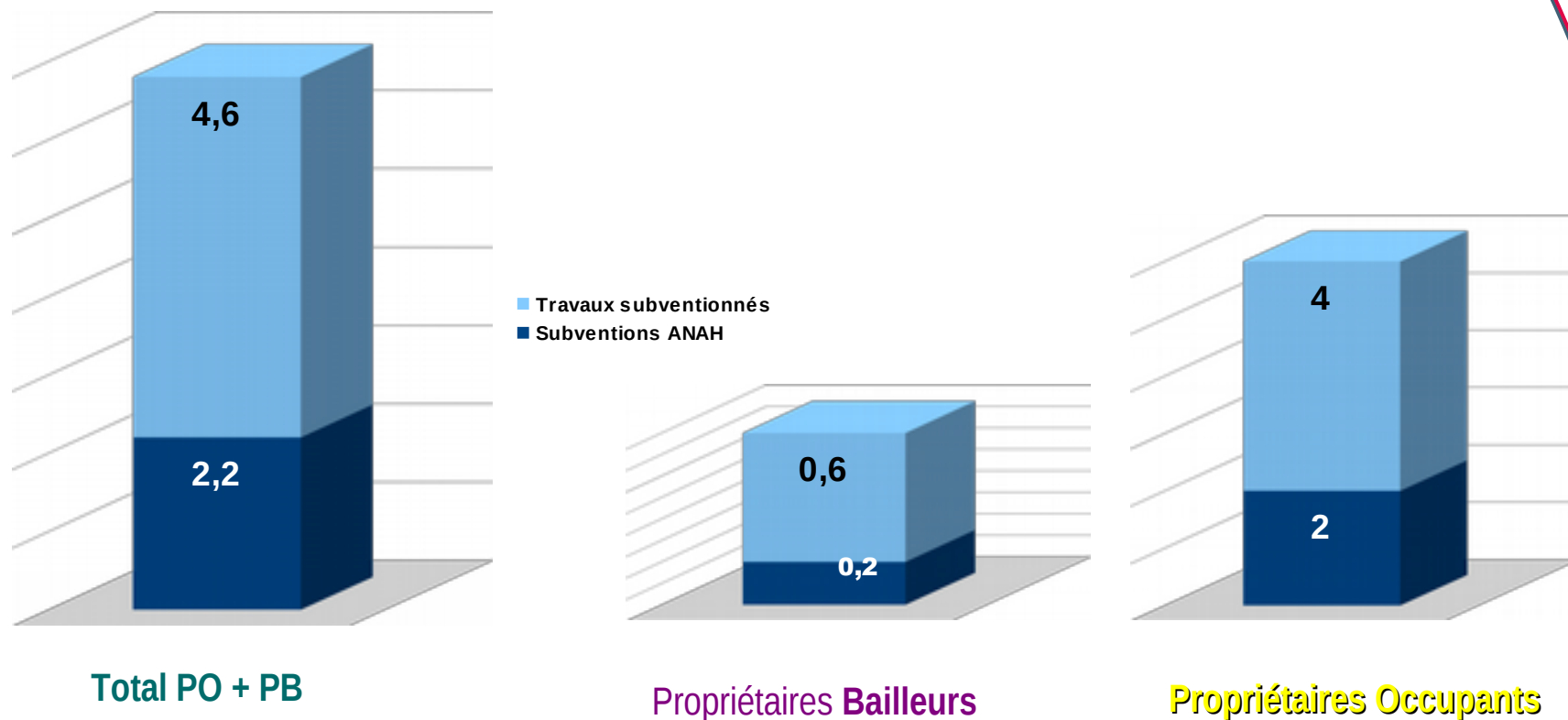
de subventions

1 674 919 €

de subventions

Travaux

Montant des travaux subventionnés (en M€ HT) pour les dossiers agréés en 2020



LOGEMENTS AIDÉS

201 logements subventionnés (dont 178 logements PO «Sérénité», 7 PO «Travaux simples» et 16 logements locatifs)

- **7** de ces logements sont **en secteur diffus**
- **129** propriétaires occupants **très modestes (70%)**
- **18** logements **«Indigne/T. Dégradé»**
- **5** logements **«Autonomie»**

Programme Habiter Mieux



LES SUBVENTIONS

	Montant des aides en M€	Subvention moyenne par logement en €
Propriétaires occupants avec prime (sérénité)	1 865 229€	10 479 €
Propriétaires occupants (Travaux simples)	20 252 €	2 893 €
Propriétaires bailleurs	240 562 €	15 035 €

QUELQUES INDICATEURS

- **92 %** sont occupés par des PO (dont 70 % sont des ménages très modestes)
 - . dont 65 ont bénéficié de la prime bonifiée (gain énergétique > 35 %)
 - . qui ont réalisé un gain énergétique moyen de **43 %** (hors agilité)
 - . pour un montant moyen de travaux de **21 365 € HT**

- **8 %** des logements appartiennent à des bailleurs
 - . dont 15 ont bénéficié de la prime bonifiée
 - . qui ont réalisé des rénovations permettant un gain moyen de **53 %**
 - . pour un montant moyen de travaux de **40 040 € HT**

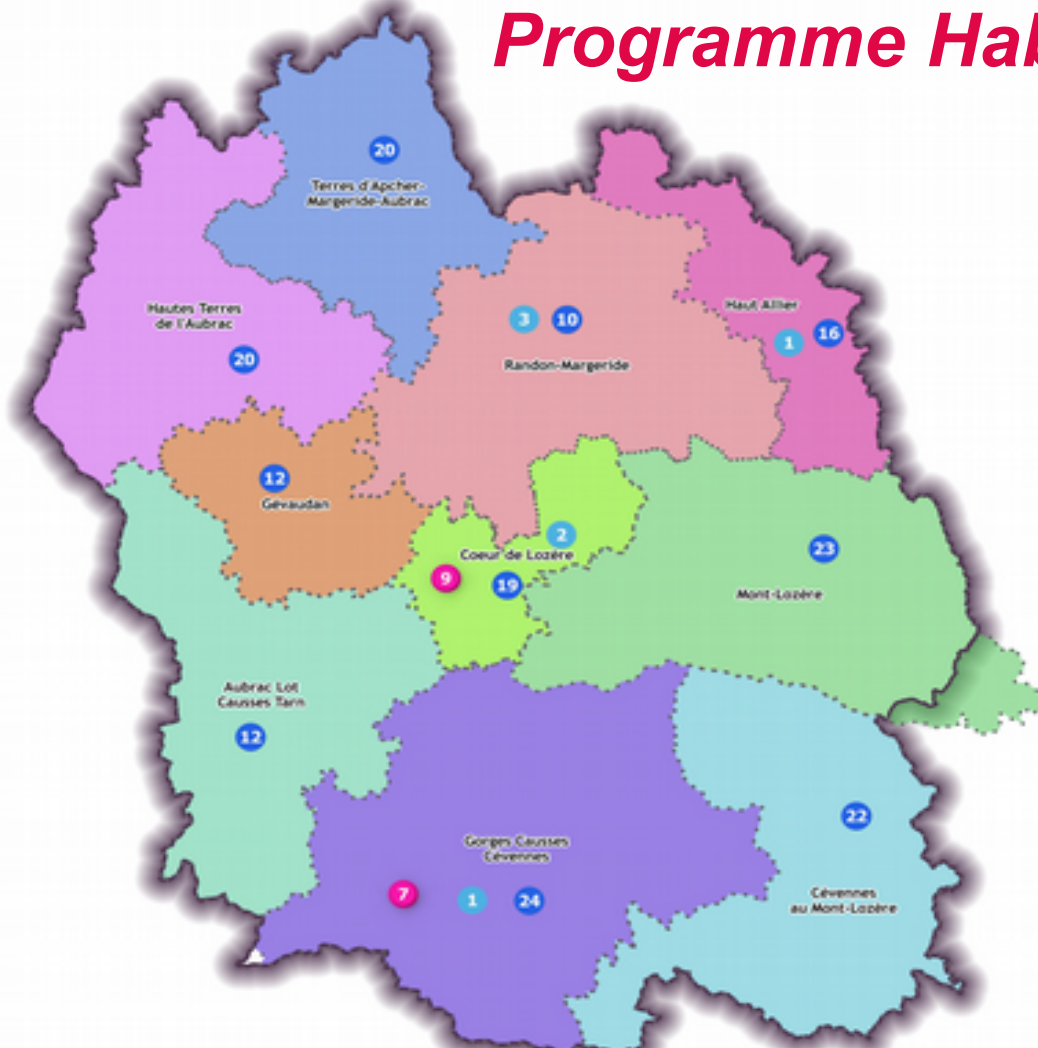
Programme Habiter Mieux



QUELQUES INDICATEURS

- **4 %** des logements **PO** réhabilités avec « Agilité » concernent :
 - . changement de chaudière (6 dossiers)
 - . Isolation des combles (1 dossier)

Programme Habiter Mieux



- Limite nouvelle CC
--- Nouvelle CC
- Aubrac Lot Causses Tarn
 - Cévennes au Mont-Lozère
 - Coeur de Lozère
 - Gévaudan
 - Gorges Causses Cévennes
 - Haut Allier
 - Hauts Terres de l'Aubrac
 - Mont-Lozère
 - Randon-Margeride
 - Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac
 - CC Millau Grands Causses

- Propriétaires bailleurs
- Propriétaires occupants "agiles"
- Propriétaires occupants "sérénités"

Localisation des 201 logements aidés

Cadre national d'intervention

- Le **plan «logement d'abord** » avec différents outils:
 - le conventionnement de logements des bailleurs privés
 - l'appui au développement de logements très sociaux (MOI)
 - la réhabilitation des structures d'hébergement (financement des travaux d'humanisation)
- Le **plan national de lutte contre les logements vacants**
- Le **plan Initiative Copropriétés** (copropriétés dégradées)
- Le **plan France Relance**

Les priorités d'intervention de l'Anah :

- La **lutte contre la précarité énergétique** dans le cadre du programme habiter mieux.
- La **lutte contre les fractures territoriales** (Action Cœur de ville, et plan «Petites Villes de Demain»)
- La **lutte contre les factures sociales**
 - Le traitement de l'**habitat indigne et très dégradé**
 - Le **maintien à domicile** des logements pour **les personnes âgées** ou en situation de **handicap**

➤ Evolutions du programme Habiter mieux

**Ambition écologique
et énergétique accrue**

Conditions de gain énergétique minimum sur les dossiers propriétaires occupants accrues de **25 % à 35 %**.

+ l'installation de systèmes de chauffage au fioul ou au charbon n'est plus éligible.

**Les modalités
financières évoluent**

Hausse du plafond de travaux à **30 000 €/logement**
Ajustement du taux de la prime HM à **10 %** des travaux dans la limite de **3 000 €** pour les ménages TMO et **2 000 €** pour les MO

**Alignement des
modalités avec
MaPrimeRénov'**

Création du bonus **Passoire Thermique** et **Basse Consommation** de **1 500 €** chacun, simplifiant les modalités de la bonification introduite en 2020.

Un budget renforcé sur ce programme grâce au plan France relance.

➤ Evolutions du programme Maprimerénov

Elargissement de l'aide

- . Tous les ménages occupants
- . Toutes les copropriétés avec le dispositif « Maprimerénov Copropriétés ». Instruction en délégation locale de l'Anah
- . Tous les propriétaires bailleurs à partir de juillet 2021

Création de bonus et aides complémentaires

- . Forfait rénovation globale
- . Bonus passoire thermique
- . Bonus BBC
- . Forfait AMO

➤ Mise à disposition des données MPR aux collectivités

➤ Évolutions du régime d'aides relatif à l'humanisation des structures d'hébergement

Les objectifs départementaux prévisionnels

	Propriétaires bailleurs			Propriétaires occupants			Totaux
	HI/TD	Dégradé	Energie	HI/TD	Energie	Autonomie	
Objectifs		20		20	100	47	187

Dotation Anah	2 322 645 €	
	381 200 €	1 941 445 €

Dotation Ingénierie	150 000 € (1er semestre)
---------------------	---------------------------------

Habiter mieux		129
---------------	--	-----

Répartition de la dotation Anah par secteur d'intervention

2 322 645 €	1 941 445 €	381 200 €
	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
PIG Lutte Précarité énergétique	1 495 675 €	
OPAH RCBDT Gévaudan	319 300 €	221 500 €
OPAH RU Cœur Lozère	99 600 €	159 375 €
OPAH DC Coeur Lozère	221 400 €	73 750 €
OPAH Terre Apcher Margeride Aubrac	437 800 €	225 500 €
Diffus		

Perspectives 2021

- Dernière année du **PIG départemental Lutte contre la précarité énergétique**
- Poursuite de la démarche **RHI sur la commune de Florac**
- Mise en place du **Guichet unique de la rénovation énergétique (GURE)**
- Évolutions des **OPAH en Cours : Gévaudan, Coeur de Lozère...**
- Vers de nouvelles **OPAH avec le dispositif Petites Villes de Demain ???**
- Vers une bonne articulation et le rapprochement des aides à la rénovation énergétique : **MPR /Programme Habiter mieux.**